

Communiqué de presse

Vaccination obligatoire pour le personnel de la santé et de l'action sociale

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union des Syndicats CGT de la santé et de l'action sociale du Département du Finistère (USD CGT 29) souhaite réagir à la décision gouvernementale, confortée par le Conseil Constitutionnel, de rendre la vaccination obligatoire pour le personnel des établissements de santé du social et du médico-social.

L'USD CGT 29 est particulièrement inquiète des conséquences d'une telle décision qui risque d'avoir des répercussions extrêmement néfastes sur nos secteurs d'activité.

En effet, nous constatons, dans nos établissements, un épuisement et une perte de confiance de la part des agents et salariés envers le gouvernement et sa stratégie de lutte contre l'épidémie de covid-19.

Le personnel est en première ligne de la lutte contre l'épidémie depuis plus d'un an, ils ont connu les pénuries de matériel de protection, les injonctions contradictoires concernant le port du masque, l'obligation de travailler tout en étant positif au covid, la saturation des services de soins, les heures supplémentaires, le refus de reconnaissance systématique des contaminations en maladie professionnelle, etc...

L'obligation vaccinale vient une nouvelle fois stigmatiser des agents et salariés déjà fragilisée par des mois de lutte contre l'épidémie et par des années de restrictions budgétaires entraînant des fermetures de lits et une baisse des effectifs.

Dans des secteurs qui peinent à recruter par manque d'attractivité, la vaccination obligatoire risque d'engendrer de nombreux départs ou suspensions de professionnels en perte de confiance envers les pouvoirs publics et engendrer des difficultés majeures de fonctionnement dans les établissements de la santé du social et du médico-social.

Cette mesure est donc contre-productive et risque de mettre en difficulté de nombreux professionnels et de nombreux établissements. La suspension du contrat de travail qui en découle est complètement disproportionnée.

C'est pourquoi, l'USD CGT 29 revendique l'abrogation de l'obligation vaccinale pour les personnels de santé et du médico-social pour leur laisser le libre choix de la vaccination comme pour le reste de la population.

Le ségur de la santé, dont on été exclus de nombreux salariés du secteur, n'a pas permis d'améliorer significativement la situation des établissements de santé et du médico-social. L'USD CGT 29 revendique l'ouverture immédiate de lits d'hospitalisation, des embauches massives et de véritables revalorisations salariales pour tous les secteurs de la santé, du médico-social et du social. Il s'agit du seul moyen pour redonner de la confiance et de la sérénité aux personnels de ces secteurs et de les faire adhérer aux politiques de santé publique.

USD CGT 29
Centre Hospitalier - Local CGT
Site de KERGLANCHARD BP 134 29391 QUIMPERLE CEDEX
(06.58.31.29.10 - 02.98.96.61.64 e-mail : usdcgtsas29@gmail.com